

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DGRI 22 Avenant au projet de coopération « Réinventer l'espace public » à Bethléem.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1, L.2511 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose un avenant au projet de coopération « Réinventer l'espace public » à Bethléem;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à l'accord de coopération entre la Municipalité de Bethléem et la Ville de Paris, la convention de financement FICOL CPS 1221 01 Z entre la Ville de Paris et l'AFD, la convention de rétrocession entre la Ville de Paris et la Municipalité de Bethléem et la convention de partenariat entre la Municipalité de Bethléem, la Ville de Paris et la Ville de Strasbourg; dont les textes sont annexés à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO